

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 8 avril 2015

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 01/04/2015

Date d'affichage : 01/04/2015

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille quinze,

Le huit avril à 20 H 30

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Sylvain LACOUR – Jean-François LAHAYE Adjoints – Christophe CAILLOT – Christel COUPPEY– Marylène GUIFFARD – Séverine HERBERT – Patrice LECESNE – Bernard OLIVIER

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Bernard CHARDOT – François-Xavier COUPPEY

Secrétaire de séance : Jean-François LAHAYE

Délibération n° 2015 - 17

Demandes de subventions

Le Maire présente la liste des associations qui ont adressé une demande de subvention à la Commune de Helleville. Monsieur le Maire donne lecture des associations qui avaient bénéficié d'un don les années précédentes.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association A2H : 150 euros
- La Malle à Pestacle : 250 euros (organisation de la fête de la musique 2015)
- APE Collège Flamanville : 50 euros
- Radio Flam : 100 euros
- Association aide aux personnes âgées : 100 euros
- MFR Valognes : 20 euros (pour un enfant sur la commune)
- MFR Urville : 20 euros (pour un enfant sur la commune)
- Championnat de l'Avenir « course cycliste » : 150 euros
- AMF Téléthon : 60 Euros
- ADMR : 100 euros

A l'avenir, toutes les demandes de subventions devront être accompagnées d'un bilan financier de l'association.

Délibération n° 2015-18

Fonds d'aide aux jeunes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur de Président du Conseil Général sollicitant l'adhésion de la commune au fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au FAJ.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 8 avril 2015

Délibération n° 2015-19

Fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général sollicitant la participation financière de la commune au Fonds de Solidarité pour le logement pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au FSL.

Délibération n° 2015-20

Travaux de signalisations

Un devis de signalisation au sol pour repeindre les lignes axiales de la voirie et les passages piétons est soumis au Conseil Municipal : le devis de 1 265.40 euros TTC de la société Manche Echaffaudage Vigier est retenu à l'unanimité.

Travaux divers

Deux devis sont présentés au Conseil Municipal pour :

a - reprofilage de la chasse des Vivrots et busage

b – grattage de la chasse du Damet et reprofilage.

Après analyse des devis, le Conseil Municipal demande d'optimiser les travaux souhaite des devis complémentaires.

Le Conseil est informé que les travaux d'électricité dans le logement de l'école sont réalisés (nouveaux radiateurs et éclairage).

Délibération n° 2015-21

Cession délaissé de voirie au lieu-dit « la Cour aux Mottes »

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de faire une rectification cadastrale lors de l'acte de vente du délaissé de voirie par Monsieur Jean Sarchet au profit de Madame Diane Vendange et de Monsieur Damien Levavasseur.

Conseil d'Ecole du 2^{ème} trimestre

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil d'Ecole au Conseil Municipal. Le compte-rendu est également consultable en mairie. Le prochain conseil aura lieu le 11 juin à Helleville.

Information MiMo et haut débit

Monsieur le Maire informe le conseil que le mât MiMo implanté sur la RD4 ne sera pas fonctionnel pour la commune. En effet, il fait partie d'un réseau de 3 relais desservant les communes voisines. En revanche, le programme prioritaire de FTTH (fibre optique) est acté pour la commune de Helleville. Dans les meilleurs délais, le très haut débit sera opérationnel sur la commune mi 2017.